

1. CONSTRUIRE ET DEFINIR SON PROJET CULTUREL

Samedi 20 octobre 2012

De 9h30 à 17h - Maison communautaire à Lalbenque (46)

Objectif :

Méthodologie de projet. Structurer la présentation du projet culturel et artistique du porteur de projet. Il s'agit de réussir à donner une vision d'ensemble des étapes de réalisation d'un projet culturel et du cadre légal dans lequel celui-ci se situe.

Contenu :

En alternant théorie et pratique, les participants seront amenés à clarifier leur projet culturel de manière à savoir mieux le structurer, le valoriser et le présenter auprès des publics, des adhérents, des institutions, des partenaires.

- Analyse du contexte institutionnel : identifier les différentes collectivités, leurs compétences, leurs attentes.
- Analyse du projet : objet, objectifs, territoire et publics ciblés, moyens, impacts attendus.
- Formaliser le projet : présenter l'association, ses motivations, ses objectifs...
- Décrire le projet, préciser la demande, évaluer les charges et les ressources, constituer un dossier de demande de subvention, détention de la licence d'entrepreneur du spectacle.
- Adapter son propos selon la cible visée.
- Présenter son projet oralement.

2. ORGANISER PONCTUELLEMENT UN SPECTACLE

Samedi 17 novembre 2012

De 9h30 à 17h - Maison communautaire à Lalbenque (46)

Objectif : acquérir une méthode pour planifier l'organisation occasionnelle d'un spectacle dans le respect de la législation et de la sécurité du public.

Contenu : aperçu des démarches à accomplir avant et après le spectacle. Autorisations, assurances, billetterie, sécurité, contrats du spectacle, communication, financement... les bases à connaître. Élaboration d'un rétroplanning.

3. ENGAGER DES ARTISTES ET DES TECHNICIENS

Samedi 8 décembre 2012

De 9h30 à 17h – Maison communautaire à Lalbenque (46)

Objectif :

Connaître le cadre juridique applicable à l'emploi des artistes et techniciens du spectacle. Comprendre les dispositifs législatifs qui encadrent le travail des bénévoles ou des amateurs pour les protéger et se protéger.

Contenu :

- Le GUSO : cadre d'utilisation, emplois et employeurs éligibles, s'affilier, faire ses déclarations.
- Le chèque emploi associatif : cadre d'utilisation, emplois et employeurs éligibles, s'affilier, faire ses déclarations.
- Cadre législatif des pratiques amateurs.
- Cadre réglementaire du bénévolat.

4. GESTION BUDGÉTAIRE APPLIQUÉE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

Samedi 19 janvier 2013

De 9h30 à 17h – Salle des associations à Limognes-en-Quercy (46)

Objectif :

Comprendre les enjeux de la gestion budgétaire des structures culturelles. Connaître la méthodologie pour élaborer, exécuter et suivre un budget. Lire et comprendre un compte de résultat et un bilan, en vue de développer une argumentation financière.

Tarifs :

Plein tarif : 15€ par journée

Tarif réduit (réservé aux structures situées dans le Pays Midi-Quercy et le PNR des Causses du Quercy) : 10€ par journée

Forfait pour les 4 journées : 50€ plein tarif ou 30€ tarif réduit (à confirmer auprès de l'ADDA 46)

Contact et renseignements : ADDA 46 au 05 65 20 60 30.